

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous trouverez ci-dessous le 4x4 de l'AEPU du mois d'octobre. En cette période de réforme de l'entrée à l'université, voici quelques informations utiles... autant de bonnes raisons d'adhérer (et de faire adhérer) à l'AEPU

Loi Jardé et recherche en psychologie

De façon très importante pour notre communauté, le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 précise le champ d'application de la loi Jardé en décrétant que II.- Ne sont pas des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches qui, bien qu'organisées et pratiquées sur des personnes saines ou malades, n'ont pas pour finalités celles mentionnées au I, et qui visent : d) A réaliser des expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé ([voir là : article R. 1121-1](#)).

Ce décret place les comités d'éthique locaux comme des interlocuteurs de première importance pour les enseignants-chercheurs en psychologie. Ces comités ont néanmoins du mal à s'organiser et à trouver le soutien au niveau de leurs tutelles pour définir leur statut, préciser le principe d'un financement assurant leur indépendance, préciser les conditions de saisine et distinguer leurs missions de celles des CPP. Un travail nous paraît important à mener à ce niveau et la commission recherche de l'AEPU est engagée, via P Planche, dans le réseau des CE « hors CPP ».

La SFP a organisé le 30 août à Nice une table ronde sur l'éthique de la recherche. L'objectif de Raphael Trouillet, Pdt de la SFP et animateur du groupe de travail, est d'aboutir à la formulation de règles éthiques communes aux sciences humaines et sociales. Un planning d'action a été proposé aux associations partenaires pour disposer en septembre 2018 d'un code d'éthique des SHS.

Réforme de l'entrée à l'université

Le bureau de l'AEPU a eu connaissance de la réunion d'un groupe de travail spécifique à la psychologie dans le cadre de la concertation sociale mise en place au ministère sur la réforme du système Admission PostBac (APB) et de l'entrée à l'université. Comme nous n'étions pas conviés à ce groupe de travail, nous avons sollicité le ministère par un courrier. Nous serons reçus le 9 novembre. D'ici là, la commission licence, via H Ricaud et C Saffont Mottay, amorcera un bilan des positions des universités sur le recours ou non à une régulation des flux, ainsi que sur les critères utilisés le cas échéant.

Pour participer à l'orientation des étudiants, deux outils existent déjà : une page internet ONISEP <http://www.onisep.fr/Psycho-ou-pas> et un MOOC <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:UT2J+59001+session03/about>. Vous pourrez retrouver ces liens sur notre site Internet.

Psychologues de l'éducation nationale

La mise en route de la formation des psychologues de l'EN a généré des difficultés à de multiples niveaux.. Ainsi par exemple, le texte fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires a été publié au journal officiel le 31 août 2017 ([voir là](#)). Le cadre de cet arrêté diffère de ce qui avait été anticipé dans certains lieux de formation posant d'importants soucis d'organisation. Le groupe des 9, dans lequel l'AEPU est représentée par C Leconte, a demandé formellement au ministre la création d'un groupe de suivi de la mise en place de la formation, afin de tirer les enseignements du déroulement de cette année et d'améliorer encore cette année de

professionnalisation des PsyEN stagiaires (concours, articulation des différents lieux de formation, modalités d'évaluation..). Nous sommes en attente de réponse et suivons ce dossier de près.

Entretiens francophones de la psychologie

Les 7^e Entretiens de la psychologie organisés par la FFPP se sont déroulés à l'université Lille3 du 19 au 21 octobre, réunissant congressistes et conférenciers invités sur le thème « La place des psychologues entre crises et cultures ». Retrouvez le programme du congrès sur le site de la FFPP.

Assemblée générale de l'AEPU du 27 janvier 2018

Notre prochaine AG aura lieu le samedi 27 janvier 2018 à l'Institut de Psychologie Henri Piéron à Boulogne. Le matin, aura lieu une réunion de travail sur l'hypothèse des pré-requis à l'entrée en Licence1 de psychologie (9-12h), et l'AG se déroulera l'après-midi (14h-17h).

Élection du bureau à venir

Les postes de Président, Secrétaire et Trésorier de notre association sont à pourvoir. Des trois membres du bureau, seule Marianne Jover souhaite se présenter comme secrétaire. Jérôme Clerc ne briguera pas de 2nd mandat comme Président et Youssef Tazouti ne briguera pas de 3^{ème} mandat comme trésorier.

Merci aux candidats de prendre contact avec le secrétariat de l'AEPU. Nous nous permettons de rappeler que si aucun candidat ne se présentait sur ces postes, l'activité de l'association pourrait être amenée à cesser purement et simplement et celle-ci pourrait être dissoute faute de « combattants ».

Mise à jour des correspondants

La liste des correspondants est encore en chantier, n'hésitez pas à nous contacter pour la mettre à jour ([voir là](#))

Bien cordialement,

Le bureau de l'AEPU

Jérôme Clerc, Youssef Tazouti, Marianne Jover